

Directive pour la phase 2  
Coronavirus 2019 (COVID-19) : Directives pour le transport partagé  
(Pour les voitures de location, les taxi et les véhicules de covoiturage)

**Pendant la phase 2, les activités de covoiturage non essentiel peuvent reprendre.** Le grand public et les entreprises devront adopter de nouveaux comportements et appliquer des mécanismes de protection rigoureux pour réduire le risque pour tous. Si vous fournissez des services au cours de la phase 2, **les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour aider à réduire le risque de transmission de la COVID-19 chez les conducteurs, les employés, les clients et la communauté.** Pour plus d'informations, rendez-vous sur [coronavirus.dc.gov/phasetwo](https://coronavirus.dc.gov/phasetwo).

Veillez noter que toute personne présentant des symptômes de la COVID-19, ou qui a récemment été exposée à une personne diagnostiquée avec la COVID-19, ne devrait pas conduire un véhicule de location, un taxi ou un véhicule de covoiturage en raison du risque d'exposer d'autres personnes. Les symptômes de la COVID-19 sont notamment les suivants : fièvre (subjective ou de 38 degrés Celsius), frissons, toux, essoufflements ou difficultés respiratoires, fatigue, douleurs musculaires ou courbatures, maux de tête, perte inhabituelle du goût ou de l'odorat, mal de gorge, congestion ou écoulement nasal, nausée ou vomissements, diarrhée ou autres malaises.

**Les conducteurs et les clients doivent observer au quotidien les mesures de prévention**

- Restez à la maison si vous êtes malade** ou si avez récemment été exposé à une personne atteinte de la COVID-19.
- Les clients ne doivent pas emprunter des véhicules de location, des taxis ou des véhicules de covoiturage s'ils sont malades, à moins que cela ne soit absolument nécessaire. Ils ne doivent pas non plus avoir recours aux options de covoiturage.
- Restez à au moins 2 mètres des autres personnes lorsque c'est possible.
- Les chauffeurs et les clients doivent en permanence porter une protection faciale en tissu.
- Les clients doivent s'occuper eux-même de leurs bagages et utiliser les options de paiement sans contact lorsque cela est possible.
- Pratiquez une hygiène des mains régulière (avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool).
  - Les moments clés pour se laver les mains sont notamment :
    - Avant de manger,
    - Après avoir utilisé les toilettes,
    - Avant et après avoir porté, touché ou retiré des protections faciales en tissu,
    - Avant et après le travail et avant et après les pauses,
    - Entre les trajets et après avoir manipulé/échangé de l'argent,
    - Avant et après avoir fait le plein d'essence,
    - Après avoir manipulé les effets personnels des clients, dans les cas où cela est inévitable, et
    - Après vous être mouché, après avoir toussé ou éternué.
- Les conducteurs doivent avoir des mouchoirs dans le véhicule. Les clients et les conducteurs doivent se couvrir la bouche et le nez lorsqu'ils toussent ou éternuent dans le véhicule, se laver les mains et jeter les mouchoirs à la poubelle.

- Les gants doivent être portés uniquement en fonction des tâches professionnelles habituelles.
- Si les clients refusent de se conformer aux mesures de sécurité, vous pouvez signaler ce problème à la direction, à votre société de covoiturage et/ou aux autorités, selon le cas.
- Si vous ne souhaitez pas transporter un passager visiblement malade pour des raisons de sécurité, vous pouvez choisir de refuser le transport. Toutefois, la discrimination des clients fondée sur la race, l'origine nationale ou d'autres raisons telles que décrites dans les politiques de votre entreprise, la législation locale, étatique et fédérale, n'est pas autorisée.

### **Considérations relatives à l'employeur/au conducteur pour la sécurité du conducteur et du client**

- Fournir aux conducteurs et autres employés de quoi se laver fréquemment les mains (par exemple, du savon et de l'eau ou des désinfectants pour les mains à base
- D'alcool avec au moins 60 % d'alcool) dans Chaque véhicule et au bureau, aux postes de travail et dans les zones communes.
- Fournir aux employés un équipement de protection individuelle approprié (par exemple, des masques).et des protections faciales en tissu.
- Mettre en œuvre des politiques de congé maladie flexibles, non punitives et permettant aux employés malades de rester chez eux. Les politiques de congé doivent prendre en compte les personnes suivantes :
  - Les employés présentant les symptômes de la COVID-19,
  - Les employés ayant été soumis à un test de dépistage de la COVID-19 et qui sont en attente de résultats
  - Les employés déclarés positifs au test de la COVID-19,
  - Les employés qui sont un contact proche d'une personne déclarée positive à la COVID-19,
  - Les employés devant rester chez eux pour garder leurs enfants si les écoles ou les garderies sont fermées, ou devant s'occuper de membres de famille malades
- Suivre l'évolution de la législation actuelle, qui a modifié la loi sur le congé familial et médical et la loi sur le congé de maladie et de sécurité du DC et a créé de nouvelles catégories de congé, telles que le congé d'urgence déclaré.
- Se renseigner et aviser leurs employés sur les congés COVID prévus par la nouvelle loi fédérale, le Families First Coronavirus Response Act (FFCRA) et sur toutes les lois du district applicables en matière de congé maladie.
- Décaler autant que possible les quarts de travail, les heures de début et les heures de pause.
- Élaborer des politiques et des options technologiques qui permettent et priorisent les transactions sans contact qui limitent ou éliminent les contacts étroits et le partage d'objets tels que les stylos et les blocs de signature électronique entre conducteurs et passagers.
- Sensibiliser les employés au sujet de la COVID-19. Rendez-vous sur [coronavirus.dc.gov](https://coronavirus.dc.gov) pour plus d'informations.
- Pour des informations complémentaires spécifiques au transport partagé, consultez le site Internet des Centres de surveillance et de prévention des maladies (CDC) à l'adresse : [cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/rideshare-drivers-for-hire.html](https://cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/rideshare-drivers-for-hire.html)

### Vérifier et contrôler les symptômes

- Effectuer un contrôle (par exemple, des questionnaires sur les symptômes) des employés tous les jours, avant de conduire ou d'entrer sur le lieu de travail, par téléphone ou en personne.
  - Pour les **directives concernant les outils de dépistage**, rendez-vous sur [coronavirus.dc.gov/healthguidance](https://coronavirus.dc.gov/healthguidance)
- Placer un panneau à l'entrée de l'entreprise pour informer le personnel et les visiteurs des procédures de contrôle.
- Si un travailleur développe des symptômes de la COVID-19 au cours de la journée de travail, un plan doit être mis en place pour que cette personne s'isole immédiatement, en informe son superviseur/société de covoiturage et cesse de transporter des clients ou quitte le lieu de travail.
- Conserver un registre des personnes dans l'entreprise et des clients pendant au moins 30 jours afin de faciliter la recherche des contacts.

### Éviter les contacts étroits et réduire les points de contact

- Interdisez aux passagers de s'asseoir sur le siège du passager avant.
- Limitez le nombre de passagers à une personne ou aux personnes d'un même ménage. (Les exceptions peuvent inclure un compagnon essentiel, tel qu'un assistant de soins personnels).
- Envisagez l'utilisation d'une cloison entre les sièges du conducteur et du passager.
- Évitez les contacts étroits avec les passagers.
  - Gardez une distance d'au moins 2 mètres avec les passagers lorsque vous êtes à l'extérieur du véhicule.
  - Pensez à demander aux passagers de manipuler eux-mêmes leurs bagages et leurs effets personnels en début et fin de trajet. Désinfectez vos mains si cela n'est pas possible.
- Évitez d'utiliser l'option de recirculation de l'air pour la ventilation de la voiture pendant le transport de passagers ; utilisez les bouches d'aération de la voiture pour faire entrer de l'air frais de l'extérieur et/ou baisser les vitres.
- Évitez d'offrir des articles tels que des bouteilles d'eau ou des magazines.
- Évitez tout contact avec les surfaces fréquemment touchées par les passagers ou les autres conducteurs, telles que les cadres/poignées de porte, les vitres, les boucles de ceinture de sécurité, le volant, le changement de vitesse, les leviers de signalisation et les autres pièces du véhicule avant le nettoyage et la désinfection.

### Nettoyer et désinfecter

- Les conducteurs doivent disposer d'un plan complet pour nettoyer et désinfecter régulièrement les véhicules tout au long de la journée, et entre deux utilisations par les clients.
- Transportez un vaporisateur désinfectant ou des lingettes jetables et des sacs-poubelle dans le véhicule. Suivez les instructions figurant sur l'étiquette du produit désinfectant.
- Si les surfaces sont visiblement sales, elles doivent être nettoyées avec un détergent ou du savon et de l'eau avant la désinfection.
- Nettoyez et désinfectez au minimum les surfaces fréquemment touchées dans le véhicule au début et à la fin de chaque quart de travail, ainsi qu'entre les transports de clients malades.
- Prévoyez un temps de pause suffisant entre chaque client pour nettoyer et désinfecter.
- Pour de plus amples renseignements sur le nettoyage, la désinfection et sur les

désinfectants efficaces contre le virus à l'origine de la COVID-19, consultez le site web du CDC à l'adresse : [cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/cleaning-disinfection.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/organizations/cleaning-disinfection.html)

### Préparer un plan d'intervention en cas d'exposition à la COVID-19

- Établir un plan au cas où un employé/conducteur ou un client était diagnostiqué positif à la COVID-19.
- Identifier un point de contact dans l'établissement/le service de covoiturage qu'un employé/conducteur peut informer s'il est testé positif à la COVID-19 et choisir de divulguer cette information.
- Si un employé/conducteur choisit de signaler à l'établissement qu'il est déclaré positif à la COVID-19, l'établissement/service de covoiturage devrait avoir un processus de notification pour partager les éléments suivants avec le personnel :
  - Sensibilisation à la COVID-19, et explication des signes et symptômes de la COVID-19,
  - Se référer aux Directives pour les contacts d'une personne atteinte de COVID-19, disponible sur [coronavirus.dc.gov](https://coronavirus.dc.gov)
- Informations sur les possibilités de tests COVID-19 dans le District of Columbia, disponible sur [coronavirus.dc.gov/testing](https://coronavirus.dc.gov/testing)
- Les établissements/services de covoiturage doivent notifier le DC Health si :
  - un employé/conducteur informe l'établissement qu'il a été testé positif à la COVID-19 (pas avant que les résultats ne soient disponibles)

**ET**

  - que l'employé/le conducteur a généralement de nombreux contacts avec les clients

**OU**

  - si un client informe l'établissement qu'il a été testé positif à la COVID-19
- Informer le DC Health en soumettant un formulaire en ligne sur le site web du DC Health concernant l'obligation de déclaration de la COVID-19 [dchealth.dc.gov/page/covid-19-reporting-requirements](https://dchealth.dc.gov/page/covid-19-reporting-requirements) :
  - Soumettre un **formulaire de consultation COVID-19 pour les établissements qui ne sont pas du domaine de la santé.**
- Un enquêteur du DC Health assurera le suivi, dans les 48 heures, de toutes les notifications soumises de manière appropriée.

Les directives ci-dessus seront mises à jour à mesure de l'évolution de l'épidémie. Veuillez consulter régulièrement le site [coronavirus.dc.gov](https://coronavirus.dc.gov) pour obtenir des renseignements à jour.